



LICENCIEMENT EN BANDE ORGANISÉE



Le 11 juillet, tel un coup de massue, l'annonce est tombée ! **Un collègue, logisticien à la Part Dieu, a été licencié pour faute grave !**

Donc sans indemnités.

Après 24 ans d'investissement dans cette boîte, **il a été mis dehors** par la team managériale **sans ménagement tel un délinquant !** Circulez y'a rien à voir !!!! Son erreur ? Ne pas être une machine

Quand notre collègue a été **le seul CDI restant** dans l'équipe logistique, **pendant des mois, personne ne l'a vu !** Ses collègues sont en arrêt maladie ou en mi-temps thérapeutique. C'est le moment se poser des questions sur les conditions de travail, non ? Quand il courait dans tout le magasin pour trouver les clic&collect, **personne ne l'a vu !** Quand il se démenait pour préparer les réassorts, **personne ne l'a vu.** Quand il était seul sur le quai, le matin pour

décharger la navette, **personne ne l'a vu.** Quand épuisé, seul et à bout de nerfs, pour avoir donné le meilleur de lui-même, sans soutien ni considération, il a craqué là les caméras se sont braquées sur lui **et là, on l'a vu !**

Un véhicule, non identifiable, qui s'est trouvé être celui d'un prestataire, garé devant le rideau du quai de déchargement, malgré la signalisation d'interdiction de stationner sous peine de mise en fourrière, empêchant le travail de la logistique, a provoqué le ras le bol du collègue qui a eu un geste malheureux. Un arrangement a été trouvé avec le prestataire :

le collègue a payé de sa poche l'intégralité des réparations de la rayure du véhicule en rajoutant un bonus pour le temps d'immobilisation. Le prestataire lui n'a pas été inquiété pour s'être garé devant le rideau de la Fnac.

Fort de son honnêteté, le collègue s'est rendu seul à l'entretien préalable... L'affaire pour lui étant classée et réparée !

Pas de préjudice pour la FNAC, plus de préjudice pour le prestataire qui a même fait du bénéfice ... Aucune sanction en 24 ans, toujours soucieux de la satisfaction client, la Fnac sans pitié, sans reconnaissance aucune pour la sueur au service de la boîte a pris la décision de le licencier.

Joli cadeau de départ de l'ancien directeur qui partait fin juin... Directeur apprécié par les salariés certes, mais qui pouvait deviner que sous les cotillons du pot de départ se cachait le malheur d'un collègue ? A part lui bien sûr ! Joli cadeau d'arrivée pour la nouvelle directrice qui a pris ses fonctions quelques jours après le licenciement ! Pas très courageux tout ça.... Mais à l'image de ceux qui nous managent.

Et puis, il y a le fond et la forme. Le 11 juillet, la direction par intérim, a d'abord laissé le salarié faire la navette, c'est normal, il est seul. Le RD de permanence va le cueillir ensuite en salle de pause pour lui faire lecture de sa condamnation, **avec un protocole sans humanité aucune.** Accompagné par le responsable de la sécurité, ils l'attendent devant son vestiaire, lui demande de rendre ce qui appartient à la Fnac et pour être sûrs qu'il ne s'accroche pas aux murs, le raccompagnent **jusque sur le trottoir !** Dehors ! Y a-t-il des mots assez explicites pour décrire un tel comportement ? Peuvent-ils se regarder dans le miroir le matin sans avoir la nausée ?

Pourquoi lui ? Pourquoi **une sanction aussi disproportionnée** envers un salarié qui épuisé par son investissement, par les pressions que nous subissons tous au quotidien, un salarié qui a pallié l'absence de ses collègues ? **Son ancienneté** ne mérite-t-elle pas de la considération ou est-elle plutôt le problème ?

Quand de telles situations se produisent, chacun d'entre nous ne peut s'empêcher de penser : **A qui le tour ?**

La nouvelle Stratégie n'est-elle pas basée sur des économies ? Mais à quel prix !



facebook.com/cgtnac/



@cgtnac.bsky.social



instagram.com/cgt_fnac



youtube.com/@cgtnac768



Viva Engage : Cgt Fnac

